

2023 · 261

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **21**

Représentés : **10**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **27/02/2023**

Date d'affichage : **28/02/2023**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 07 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **sept mars à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Julie LEPLAIDEUR –

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Erwan DE KERSAINTGILLY à Gilbert UVERNET / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Danielle CERTIER à Audrey TROIN / Isabelle BRUSSAT à Francis LAPRADE / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT / Isabelle FARNET-RISSO à Patrick HERMIER / Bernadette BOUCQUEY à Philippe CHILARD / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

ABSENTES :

Christelle DUVERNET – Audrey MICHEL –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération n° 2022/10/11-02 du 11 octobre 2022, le conseil municipal a retenu la société « La Maison Bleue » en qualité de concessionnaire de service public par la gestion et l'exploitation des structures d'accueils collectifs de la petite enfance.

Dans son cahier des charges, la commune a mis à la charge du concessionnaire l'aménagement des locaux appartenant à la ville, situés

N° 2023/03/07 - 07

AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE « LA MAISON BLEUE » DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AN N° 190 – RUE DU JUGE MICHEL

N° 2023/03/07 - 07

**AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE « LA MAISON BLEUE » DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE
SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AN N° 190 – RUE DU JUGE MICHEL**

sur la parcelle cadastrée section AN n° 190 (1^{er} étage de la crèche Plein Soleil).

L'aménagement de cet établissement consiste en la réalisation de travaux d'équipement intérieur et extérieur permettant d'accueillir un multi-accueil d'une capacité de 27 berceaux se développant sur une surface d'environ 300 m² et un jardin extérieur de 52 m². Le tout accessible par la création d'un aménagement paysager des abords et d'une rampe d'accès PMR d'une surface approximative de 40 m² sur la façade nord du bâtiment.

Préalablement à la création de cet établissement de service public, il convient d'autoriser la société « La Maison Bleue », 148 et 152, route de la Reine – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par Monsieur Sylvain FORESTIER ou toute société ou personne la représentant ou à elle substituée, à déposer toutes les autorisations d'urbanisme, de travaux nécessaires à la mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité permettant ainsi la réalisation de cet équipement public conformément aux dispositions de l'article L. 111-8 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 2022/10/11-02 du 11 octobre 2022, désignant la société « La Maison Bleue » en qualité de concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueils collectifs de la petite enfance,

Vu la délibération n° 2023/03/07-05 du 7 mars 2023 autorisation la signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain sis lieudit « Plein Soleil » consenti à titre gratuit à la société « La Maison Bleue »,

Considérant que la société « La Maison Bleue » doit déposer un permis de construire et toutes autorisations d'urbanisme et de travaux nécessaires à l'aménagement de cet équipement public sur la parcelle cadastrée section AN n° 190 sise rue du Juge Michel, d'une contenance de 2 341 m².

Considérant la nécessité d'autoriser la société « La Maison Bleue », 148 et 152, route de la Reine – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT représentée par Monsieur Sylvain FORESTIER, président, ou toute société ou personne la représentant ou à elle substituée, à déposer toutes les autorisations d'urbanisme sur la parcelle communale citée ci-dessus pour la réalisation d'un équipement de service public.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

16 MARS 2023

ID : 083-218300424-20230307-DCM20230307_07-DE

N° 2023/03/07 - 07

AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE « LA MAISON BLEUE » DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE
SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AN N° 190 – RUE DU JUGE MICHEL

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE la société « La Maison Bleue », 148 et 152, route de la Reine – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par Monsieur Sylvain FORESTIER, président, ou toute société ou personne la représentant ou à elle substituée, à déposer toutes les autorisations d'urbanisme, de travaux nécessaires à la mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité permettant ainsi la réalisation de cet équipement public conformément aux dispositions de l'article L. 111-8 du code de la construction et de l'habitation (CCH),

PRECISE que ces autorisations concernent le projet situé sur la parcelle cadastrée section AN n° 190 sise rue du Juge Michel, d'une contenance de 2 341 m² appartenant à la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Etienne LANSADE



Le secrétaire,



Geoffrey PECAUD